



Prime de transport+heures complémentaires

Par **cathe35**, le **03/03/2014** à **17:57**

Bonjourrrrrnconcernant la prime de transport versé par l'employeur, est -elle soumise à cotisations? et ou doit elle être inscrite sur la fiche de salaire.? en sachant que sur mon bulletin de salaire, cette prime est mise en haut et donc rnelles cotisations sociales+CSG sont prélevées dessus.rnest-ce légal?rnAussi les heures complémentaires sur un contrat à temps partiel peuvent elles être récupérées ou obligatoirement rémunérées? Mon employeur en ce moment note sur ma fiche de salaire(heures à récupérer!!).Merci pour vos réponses.